

► PRATIQUE...

Mairie

19 route de Corbeil
(01 69 02 53 53) : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (mardi jusqu'à 19h), et samedi de 8h30 à 12h.

Maisons de Quartier

Maison de Quartier du Village, les Aiglons (01 69 02 41 20) : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Maison de Quartier Pablo Picasso, avenue des Sablons (01 69 06 77 78) : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30.

Maison de Quartier Les Tuileries, chemin des Chaulais (01 69 02 21 91) : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, (fermé le mercredi matin) et de 13h30 à 17h, (mardi jusqu'à 18h et mercredi 17h30).

Maison de quartier Marie Curie, 13/14 place aux Herbes (01 69 21 17 33) : Du lundi au vendredi 9h30 13h30 17h30.

A la Maison de la petite enfance

Rue Saint-Exupéry (01 69 02 41 10).

Le Point Info accueil : Accueil téléphonique (01.69.02.41.19) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

La Crèche familiale (01 69 02 41 13).

La Crèche collective (01 69 02 41 16).

La halte jeux (01 69 02 41 14) : Lundi et mardi de 9h à 17h, mercredi de 9h à 12h, jeudi et vendredi de 9h à 17h.

Le Relais Assistants Maternels-Parents (01 69 02 41 12) : Accueil téléphonique le lundi de 10h30 à 12h et le vendredi de 13h à 15h. Accueil sur rendez-vous le lundi de 13h à 18h et le mercredi de 9h à 13h. Accueil libre mardi de 17h à 19h et un samedi par mois de 9h à 12h.

La halte-accueil

Avenue des Sablons (01 69 43 62 01) : Lundi, mardi et jeudi de 9h à 17h, mercredi jusqu'à 12h, et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le lieu passerelle

Rue de l'Arcade (01 69 25 88 61) : Du lundi, au vendredi de 8h30 à 11h30 (fermé le mercredi).

La Caravelle, multi accueil

Rue du Minotaure, (01 69 12 36 60) : Accueil téléphonique ou sur rendez-vous.

Farandole

8/9 place aux Herbes (01 69 21 08 38) : Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h (vendredi de 14h à 17h).

Quotient familial

Le calcul du quotient familial détermine le prix des activités municipales (restauration scolaire, accueils périscolaires du matin et du soir, centre de loisirs, conservatoire, école des sports, arts plastiques...). Le renouvellement se fera entre le 1er novembre et le 31 décembre. Pour tous renseignements s'adresser au service

Enfance/Education en mairie (fermé mardi et vendredi matin).

Pôle d'accès aux droits

Au service Prévention Sécurité, Ferme Neuve, chemin du Plessis. Les permanences juridiques sont uniquement sur rendez-vous (01 69 02 45 70) : MEDIAVIP91 (aide aux victimes d'infractions pénales) tous les mardis de 14h à 17h. CIDFF91 (droit de la famille, travail, biens immobiliers...) tous les mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h.

Délégué du Médiateur de la République (litiges avec administration ou service public) tous les lundis de 14h à 17h. Avocat du Barreau de l'Essonne 2 jeudis par mois de 14h à 16h.

CAF

16 place aux Herbes (01 60 91 89 38). Permanence administrative mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, et 1er mardi de chaque mois de 13h30 à 16h.

Bibliothèques

Bibliothèque Victor Hugo, 2 place de la Carpe (01 69 45 45 15) : Du mardi au samedi de 15h à 18h, mercredi de 10h à 12h, et de 14h à 18h et samedi de 14h à 17h. Bibliothèque Pablo Picasso, avenue des Sablons (01 69 06 06 82) : Du mardi au vendredi de 16h à 18h, mercredi de 10h à 12h, et de 14h à 18h, et samedi de 10h à 13h.

Piscine municipale

La piscine municipale, 3 voie Athéna (01 69 45 52 07), est ouverte mardi de 12h à 13h30, mercredi de 15h à 18h, vendredi de 12h à 13h30 et de 18h à 20h15, samedi de 14h à 18h et dimanche de 9h à 13h. Les tarifs pour les Grignois sont, 2€ par adulte et 1.40€ par enfant, pour les non Grignois 2.60€ par adulte et 1.60€ par enfant. La carte abonnement 10 entrées coûte 16.60€ par adulte et 10.90€ par enfant. La carte abonnement 20 entrées pour les enfants, valable uniquement en période de vacances scolaires, coûte 10.40€.

Le ticket loisirs jeunes

Les jeunes Essonnais de 6 à 15 ans peuvent se procurer le ticket loisirs jeunes pour pratiquer l'activité artistique, culturelle ou sportive de leur choix. Il suffit de retourner à la CAF, l'attestation d'inscription dans une structure de loisirs, rattachée à une fédération ou agréée, avant le 31 octobre. Des dépliants d'informations sur la démarche à suivre sont disponibles en mairie et dans les lieux d'accueil de la CAF, 16 place aux Herbes.

Conservatoire municipal

Le conservatoire de musique, de danse et d'arts plastiques de Grigny, a déménagé dans les anciens locaux de l'école Minotaure/Centaure, 1-3 rue des Petits Pas (01 69 45 03 27). Renseignements et inscriptions : mardi et jeudi de 16h à 19h, mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, vendredi de 16h à 18h et samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

ACTUALITÉ

Contrat Local de Sécurité

Un outil partenarial de prévention de la délinquance



Le Contrat Local de Sécurité (CLS) de la ville de Grigny a été signé le 15 octobre pour 3 ans, sous l'égide du Maire, par le Procureur de la République, le Préfet de l'Essonne, l'Inspecteur d'Académie de l'Essonne, le Président du Conseil Général de l'Essonne, le Président du Conseil d'Administration des Transports Intercommunaux Centre Essonne, le Président du Conseil d'Administration de l'OPAC, et la Présidente du Conseil Syndical Principal de la Copropriété Grigny 2. Ce CLS a pour objectif, réduire la

délinquance et utiliser le programme de réaménagement urbain pour la reconquête des quartiers difficiles. Il se décline en 12 objectifs opérationnels de 28 actions intervenant dans les champs de la prévention de l'éducation et de la citoyenneté, de la dissuasion et de la prévention situationnelle et de la sanction, de la réparation et de l'aide aux victimes. Il couvre toute la problématique de la délinquance et de la prévention de l'échec scolaire, en facilitant la participation citoyenne, les problèmes de sécurité, les

marchands de sommeil, et la récidive. Tous, se sont accordés pour souligner la qualité de son contenu qui constitue un cadre fédérateur. «Le contrat prévoit de poursuivre toutes les actions de prévention et de sécurité engagées à travers le comité de citoyens et les assises annuelles de la citoyenneté. La coproduction de la sécurité comme un bien commun à tous est un axe fédérateur pour l'ensemble des acteurs de la commune. C'est l'affaire de tous dans une démocratie» rappelait le maire en ouverture du conseil plénier. Afin de faire vivre ce CLS, quatre groupes de travail ont été constitués, sur l'évaluation de la mise en place expérimentale de la vidéo surveillance à Grigny2, sur le suivi des mineurs avec l'Education Nationale et le parquet, sur l'amélioration du cadre de vie avec les bailleurs sociaux, sur l'accueil des Travaux d'Intérêt Général avec le judiciaire. Les conditions sont réunies pour une base de travail pérenne avec les partenaires pour l'amélioration du traitement de l'insécurité et le développement de la prévention sur Grigny.



Signature du Contrat Local de Sécurité, de nouvelle génération le 15 octobre à la Ferme Neuve.

EXPRESSION D'ELUS N'APPARTENANT PAS A LA MAJORITE MUNICIPALE

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

L'acquisition du droit d'expression pour les membres de l'opposition dans les moyens de communication de la municipalité, droit donné par la loi SRU du 27 février 2002, m'a demandé ténacité et persévérance pour arriver à un vote favorable au cours du conseil municipal du 17 décembre 2002.

Ce vote entérinait l'application de ce droit sur notre territoire communal et définissait le mode de fonctionnement pour une publication dans le Grigny Informations d'un article chaque mois n'excédant pas 2948 signes espaces compris.

La nouvelle majorité, sous l'impulsion du Maire, pour museler le développement d'une contestation argumentée des membres de l'opposition a limité « mon droit d'expression », étant le seul à l'utiliser, à 1300 signes espaces compris tous les trois mois.

Espace insuffisant et dérisoire pour nourrir le débat contradictoire nécessaire à toute expression dans une démocratie.

Pour répondre à ce « oukase », nous communiquerons et je vous informerai par la combinaison des supports : le Grigny Information et Internet, avec toutes mes excuses à ceux qui n'en sont pas équipés.

Le collectif «100% contre» quelle désillusion !

«Un certain nombre d'habitants pour exprimer leur mécontentement au sujet de l'augmentation de nos impôts ont décidé de créer un collectif «le collectif 100% contre».

Initiative intéressante et mobilisatrice car la colère est toujours un élément moteur pour créer une dynamique et ... lire la suite de l'article sur <http://actionspourgrigny.hautetfort.com>

Serge Gaubier, conseiller municipal, Mouvement Démocrate